

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juin 2019**

Etaient présents : LAUNAY Gérard – LEGEAY Ginette - BALLIERE Bernard – BRUNET Pascal - MICHIELS Gérard - COUERRE-LATOURE Véronique - FRIMOUT Norbert

Absents excusés : PERROT Jean-Baptiste - DEZALLEUX Arnaud

Secrétaire de séance : BRUNET Pascal

*Monsieur LAUNAY Gérard fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de cette
réunion.*

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – **2019/022** – Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET). Prévus par la loi NOTRE (loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015), son élaboration entre dans une phase active de concertation. Dans le cadre des règlements d'urbanisme une hiérarchie est établie par le socle législatif, (loi SRU, ALUR, NOTRE puis le SRADDET, SAGE puis le SCOT et ensuite le PLU ou PLUi).

Ce schéma est composé de 74 objectifs décomposés en 333 sous-objectifs. Il est consultable en ligne sur via le lien suivant : <https://www.normandie.fr/le-sraddet>

Monsieur le Maire expose différents points qui ont été examinés au sein de la commission ADT et du conseil communautaire de la CCCSN.

Face à :

- un document difficile à appréhender de par son nombre élevés d'articles sans aucune hiérarchisation de table des matières et chapitres,
- un document qui s'impose au SCOT et que notre PLUi est engagé depuis près de deux ans remettant en cause des réflexions et travaux,
- une aggravation potentielle de la charge financière en investissements et de fonctionnement imputable à la CCCSN,
- une extension possible des sites d'enfouissement actuels en termes de gestion de déchets,
- l'objectif fixé de réduction de consommation des sols de 60% sans donner la période de référence,

Monsieur le Maire propose un refus pour le SRADDET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 2 absentions et 5 contre n'approuve pas ce SRADDET.

2 – **2019/023** – Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la révision du SCOT (Schéma De Cohérence Territorial) de Caen Métropole.

Cette révision porte sur la production de logements, la consommation d'espace, la gouvernance et le suivi du SCOT.

Face à ce que :

- Ce projet a imposé à notre CCCSN une répartition des logements sur 20 ans en bi polarisant ces nouveaux habitats sur les communes du Hom (en fait sur la commune historique de Thury Harcourt) et Bretteville sur Laize en raréfiant d'autant plus les possibilités pour les 40 autres communes. Cette règle de répartition en « favorisant » les deux grosses communes met à terme en péril les communes ayant une école qui recherchent seulement une stabilité de leurs effectifs sans pour autant vouloir grossir sans cesse. Le renouvellement et le maintien de l'habitat est une condition de maintien des écoles tel que la CCCSN s'était construite avec la compétence scolaire qu'elle porte haut. Les deux collèges en pâtiront aussi à terme.
- La CCCSN n'a pas pu elle-même se structurer

- Notre territoire rural en comparaison à la métropole représente 33 % de sa surface, les enjeux métropolitains ont gommés nos atouts touristiques, notre capacité économique, notre cadre de vie bien qu'ayant au sud, la RN 158 (A88) et la départemental D562 reliant Le Hom en prévision d'amélioration de desserte.
- Les quotas de nombre de logements attribués au Hom et Bretteville sur Laize n'ont pas la possibilité d'être répartis sur les 40 autres communes au cas où une des deux ou les deux n'utilisent pas sa capacité à construire, c'est toute la CCCCSN qui en serait pénalisée.

Monsieur le Maire propose un refus pour la révision du SCOT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, n'approuve pas la révision du SCOT.

3 – **2019/024**– Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'an passé, la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande a la possibilité de signer la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique et que par conséquent, notre commune serait ouverte au plan de lutte contre le frelon asiatique 2019.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune s'engagerait :

- A déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui seraient signalés pour 3 années soit jusqu'au 31/12/2021.
- A prendre en charge les coûts de destructions des nids de frelons asiatiques signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective. La commune bénéficierait sur cette période de la participation de Conseil Départemental du Calvados (30% du coût de destruction plafonné à 110 €, dans la limite de l'enveloppe de 66 000 € d'aide votée) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Monsieur le Maire propose d'aligner l'aide apportée par la Commune sur celle du Conseil Départemental sur le domaine privé, soit une subvention de 30 % plafonnée à 110 € pour les propriétaires privés. Le solde de la prestation restant à la charge du propriétaire privé.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2019-2020-2021 conformément à la délibération du Conseil Communautaire N° CC-DEL-2019-077 en date du 23 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer ladite convention
- à demander le solde de la facture de l'entreprise missionnée par le FREDON via un titre administratif aux propriétaires privés.

4 – **2019/025**– Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de changer d'ordinateur pour le secrétariat de communes. Les logiciels de ce jour nécessitent des vitesses d'exécution machine plus rapides et des mises à jour très fréquentes. L'ordinateur actuel serait transféré à la gestion de la bibliothèque et du site internet de la commune. Le PC de la bibliothèque est totalement obsolète et sera retiré de l'actif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide l'achat de cet équipement.

2019/026 - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de doter la salle des mariages en mobilier et d'avoir la capacité d'accueil pour des réunions allant jusqu'à 16 place assises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide l'achat de cet équipement.

5 –Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été présenté à Boulon en décembre dernier. S'en est suivi un débat au sein du Conseil Communautaire puis une deuxième présentation à St Sylvain, le 11 mars 2019.

Ce PADD fait ressortir 4 objectifs principaux que sont :

- Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs,
- Garantir au plus près de tous, une offre d'équipements, de commerces et de services,
- Développer l'emploi,
- Permettre à tous de se déplacer facilement

Par ailleurs, la règle des consommation des terres a été revu par le ScoT et fait apparaître une consommation de 60 logements par an répartis sur Bretteville sur Laize et Le Hom et 91 logements par an pour les 47 communes membres de la CCCSN en fonction de leur statut de communes de proximité ou non et de critères définis tels que présence d'écoles, de services, de commerces....

Le 21 mai 2019, la CCCSN attribue à Cauvicourt la possibilité de construire 1 logement par an contre 4 pour Urville et 5 pour Gouvix.

L'avis du Conseil Municipal sera sollicité plus tardivement dans la procédure.

6 – Les comptes rendus des conseils communautaires sont accessibles via le site internet de la CCCSN mais aussi via le site internet de la commune.

7– Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux au carrefour des rues de la mine, des fours, et des deux impasses des Antes et du manoir sont terminés, ils subsistent seulement les marquages au sol.

La rue de la mine au droit de ce qui a été réalisé aura un complément d'équipement selon un devis en cours.

8– Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport annuel d'activité 2018 de Suez RV Normandie est consultable en Mairie. Ce compte-rendu a été présenté aux services de la Préfecture. Le total des déchets entrants d'élèvent à 261 604 Tonnes. Les divers points de contrôles sont tous conformes à l'arrêté préfectoral.

9– Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la problématique des fidèles non présents sur notre commune. Monsieur le Maire tient à remercier Mme FLEURIOT Marie-Thérèse et Mme LEGEAY Ginette pour leur dévouement mais force est de constater que les fidèles manquent pour la préparation des cérémonies sur notre commune. Mme LEGEAY Ginette propose de solliciter l'Abbé Mauger pour prévenir les fidèles de sa paroisse de cet état de fait afin de rechercher une ou des personnes susceptibles d'assurer le suivi des offices.

10– 2019/027 Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de motion contre la fermeture de la sucrerie Saint-Louis Sucre à Cagny :

Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les Maires les Parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces...) mais également l'activité de 1 000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi, le Conseil Municipal de la Commune de Cauvicourt soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

11 – Le site de la commune de Cauvicourt est opérationnel. Il est hébergé sur le site de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, ce qui nous permet de bénéficier de l'ossature technique de leur propre site. Vous pouvez le consulter via l'url suivant : <https://cauvicourt-cingal.suisse-normande.com>

12 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Préfet interdisant la circulation des véhicules de ramassage scolaires sur l'ensemble du réseau routier du département du Calvados pour la journée du jeudi 06 juin 2019.

13 – Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la sortie des anciens du CCAS se déroulera le 22 septembre 2019 à TROUVILLE et CANAPVILLE.

Vu par nous, Maire de la Commune de CAUVICOURT pour être affiché le 11 juin 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

CAUVICOURT, le 11 juin 2019
Gérard LAUNAY, Maire